

# Extrait de procès-verbal

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du <u>Conseil des maires</u> de la Municipalité régionale de comté de Papineau tenue le mercredi 15 septembre 2021, à 18h00, sis au 267, rue Notre-Dame, Notre-Dame-de-la-Paix, Québec, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Robert Meyer, maire de la Municipalité de Boileau, Pierre Labonté, maire de la Municipalité de Bowman, Gilles Tremblay, maire de la Municipalité de Chénéville, David Pharand, maire de la Municipalité de Duhamel, François Clermont, maire de la Municipalité de Fassett, Louis Venne, maire de la Municipalité de Lac-des-Plages, Jean-Paul Descoeurs, maire de la Municipalité de Lac-Simon, Alain Gamache, maire de la Municipalité de Canton de Lochaber, Pierre Renaud, maire de la Municipalité de Lochaber Partie-Ouest, Robert Bertrand, maire de la Municipalité de Mayo, Martin Deschênes, maire de la Municipalité de Montebello, Stéphane Séguin, maire de la Municipalité de Montpellier, Michael Kane, maire de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry, Gilbert Dardel, maire de la Municipalité de Namur, Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, François Gauthier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, Christian Beauchamp, maire de la Municipalité de Papineauville, Christian Pilon, maire de la Municipalité de Plaisance, Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon, Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin, Hugo Desormeaux, maire de la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk, André Bélisle, maire de la Municipalité de Saint-Sixte, Jason Carrière, représentant de la Ville de Thurso, et Roland Montpetit, maire de la Municipalité de Val-des-Bois.

Formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

# PROJET D'IMPLANTATION D'UN ÉLEVAGE PORCIN DANS LA MUNICIPALITÉ DE FASSETT – ADOPTION DU RAPPORT DE CONSULTATION

### 2021-09-186

ATTENDU que la Municipalité de Fassett a demandé à la MRC de Papineau, par sa résolution numéro 2021-07-08, de tenir une consultation publique pour l'implantation d'un nouveau projet d'élevage porcin;

ATTENDU qu'une MRC doit, en vertu de l'article 165.4.11 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, tenir la consultation publique si une municipalité de son territoire lui demande par résolution;

ATTENDU qu'en vertu des règles sanitaires en vigueur, la MRC de Papineau a tenu une consultation écrite de 15 jours, soit entre le 28 juillet et le 11 août 2021;

ATTENDU qu'une consultation publique par visioconférence a eu lieu le 11 août 2021 pour le nouveau projet d'élevage porcin dans la Municipalité de Fassett ;

ATTENDU que la période de consultation à la MRC s'est conclue par la réception, jusqu'au 26 août 2021, des commentaires écrits des personnes intéressées au projet;

ATTENDU que la MRC de Papineau doit, en vertu des articles 165.4.9 et 165.4.12 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, préparer et adopter un rapport de la consultation publique dans les trente jours suivant la fin de la période de consultation;



Municipalité régionale de comté de Papineau Extrait du livre des délibérations Séance régulière du Conseil des maires Tenue le 15 septembre 2021

Il est proposé par M. le conseiller Robert Meyer appuyé par M. le conseiller Stéphane Séguin et résolu unanimement

#### QUE:

Le Conseil des maires adopte le rapport de consultation publique requis pour l'implantation du nouveau projet d'élevage porcin sur le territoire de la Municipalité de Fassett conformément aux articles 165.4.9 et 165.4.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

#### QU':

Une copie du rapport soit transmise au promoteur du projet ainsi qu'à la Municipalité de Fassett:

## ET QUE:

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

Copie authentique Ce 20 septembre 2021

Roxanne Lauzon

Secrétaire-trésorière et directrice générale

(sujet à ratification lors de la prochaine assemblée)

Copie authentique